



## Le Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

### S.E.M. Miroslav Lajčák

Le 31 mai 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a élu S. E. M. Miroslav Lajčák (Slovaquie) à la présidence de sa soixante-douzième session, qui aura lieu de septembre 2017 à septembre 2018. Au moment de son élection, M. Lajčák accomplissait son troisième mandat en tant que Ministre des affaires étrangères et européennes de la République slovaque, fonction qu'il exerçait depuis avril 2012. D'avril 2012 à mars 2016, M. Lajčák a également été le Vice-Premier Ministre de son pays.

Diplomate de carrière, M. Lajčák a dédié sa vie professionnelle à la représentation de son pays, la République slovaque, mais également de la communauté internationale, dans le cadre de fonctions exercées à Bruxelles, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro.

Il a rejoint le corps diplomatique de l'ex-Tchécoslovaquie en 1988 et a été nommé à Moscou, où il a exercé initialement les fonctions d'assistant de l'ambassadeur de Tchécoslovaquie de 1991 à 1993, puis, en 1993, au moment de la séparation pacifique de la Tchécoslovaquie, les mêmes fonctions d'assistant au service de la nouvelle ambassade de Slovaquie.

À son retour en Slovaquie en 1993, M. Lajčák a joué un rôle important dans la transformation de son tout jeune pays. En tant que Directeur du cabinet du Ministre des affaires étrangères, il s'est employé à aider à mettre sur pied le service diplomatique slovaque.

En 1994, à l'âge de 31 ans, M. Lajčák a été nommé au poste d'ambassadeur de la Slovaquie au Japon, devenant ainsi le plus jeune chef de mission diplomatique de son pays, ainsi que le plus jeune ambassadeur étranger en poste au Japon. De 1999 à 2001, M. Lajčák a été l'assistant exécutif de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies dans les Balkans, Eduard Kukan.

Après sa nomination aux fonctions d'ambassadeur de Slovaquie auprès de la République fédérale de Yougoslavie de 2001 à 2005, M. Lajčák a rempli les fonctions de directeur des affaires politiques du Ministère des affaires étrangères slovaque, de 2005 à 2007.

Acteur important des activités de médiation dans le cadre des crises d'après conflit dans les Balkans occidentaux, M. Lajčák a su négocier, organiser et superviser le référendum sur l'indépendance du Monténégro en 2006, au nom du Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana.

En 2007, M. Lajčák a été nommé Haut-Représentant de la communauté internationale et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Durant son mandat, la Bosnie-Herzégovine a signé l'Accord de



stabilisation et d'association avec l'Union européenne, dont l'importance est historique. De 2009 à juillet 2010, M. Lajčák a été Ministre des affaires étrangères de la République slovaque.

De 2010 à 2012, M. Lajčák est devenu le Directeur général pour l'Europe et l'Asie centrale du nouveau service diplomatique de l'Union européenne, le Service européen pour l'action extérieure, qu'il a aidé à établir. En outre, il a été le négociateur en chef pour les Accords d'association de l'Union européenne avec l'Ukraine et la République de Moldova, ainsi que le Représentant européen pour les négociations dites « 5 + 2 » sur le processus de règlement du conflit en Transnistrie.

M. Lajčák est diplômé de l'Institut d'État des relations internationales de Moscou et est titulaire d'un diplôme de droit de l'Université Comenius à Bratislava. Il est marié et a deux filles.



## S.E.M. Miroslav Lajčák

### Discours de remerciement à la suite de son élection à la présidence de l'Assemblée générale

New York, 31 mai 2017

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs les représentants,

Avant toute chose, je voudrais me joindre à la déclaration du Président Thomson et condamner dans les termes les plus forts l'odieux attentat commis à Kaboul. Rien ne peut justifier une violence aussi effroyable.

Tout d'abord, je remercie l'Assemblée générale. Je suis vraiment ravi d'avoir été élu Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Je suis extrêmement honoré du soutien de l'Assemblée et me sens réellement privilégié d'avoir la possibilité de la servir tout au long de la prochaine session.

Toute ma vie professionnelle a été consacrée à la diplomatie, au service de la Slovaquie et de la communauté internationale, et j'ai exercé ce métier avec passion et engagement. J'ai toujours cru au respect, à l'honnêteté et à la dignité, aux règles, au dialogue et à la recherche de compromis.

Au cours de ma carrière, j'ai eu la chance de rencontrer beaucoup d'entre vous. C'est pourquoi je considère que la confiance que l'Assemblée m'a témoignée aujourd'hui m'engage au niveau professionnel, mais aussi au niveau personnel.

C'est la première fois que la Slovaquie se voit confier ce rôle. Je suis très reconnaissant de l'appui que j'ai reçu dans mon pays de la part du Président, du gouvernement et du peuple. Mon pays a toujours été résolument attaché au multilatéralisme, avec l'ONU en son centre. Au fil des ans, nous avons contribué à un large éventail d'activités de l'ONU par notre travail au sein des principaux organes, par notre participation aux opérations de maintien de la paix ou en fournissant une aide humanitaire et au développement.

Au cours de mon mandat, j'entends accorder toute l'attention voulue aux trois piliers de l'action de

l'ONU et j'ai l'intention de travailler en m'appuyant sur six priorités.

Premièrement, je demande aux États Membres de placer l'être humain au cœur de leurs efforts en faveur de la paix et d'une vie décente pour tous sur une planète durable. Je crois que nous pouvons faire plus pour rapprocher l'ONU des citoyens du monde. Les nations du monde entier continuent de placer de grands espoirs dans l'ONU. En tant qu'organe le plus représentatif, l'Assemblée générale se doit d'intensifier ses efforts et d'apporter un réel changement dans la vie des gens.

Deuxièmement, j'entends mettre en avant l'importance de la prévention et de la médiation dans le maintien de la paix. C'est une priorité que je partage avec le Secrétaire général António Guterres, car j'ai toujours été un grand défenseur de la diplomatie préventive. Nous examinerons les efforts passés et les possibilités qui s'offrent à l'ONU, s'agissant de la pérennisation de la paix, à la réunion de haut niveau qui est d'ores et déjà prévue pour avril 2018.

Troisièmement, je vais me concentrer sur la question des migrations. Le processus consultatif pour le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières va passer à la phase des négociations intergouvernementales. La question des migrations n'est pas un problème saisonnier ou régional à court terme. C'est un problème mondial très complexe, propre à notre génération, qui exige une attention mondiale.

Quatrièmement, j'accorderai également une attention particulière aux objectifs de développement durable et au climat. Nous devons maintenir l'élan politique. Je vais donc poursuivre le travail du Président Thomson et appuyer les efforts de la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed. Il faut faire davantage pour remédier aux inégalités et trouver les moyens d'aider les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Je juge encourageants les engagements pris à cet égard par les États Membres et la présidence actuelle de cet



organe. Les activités telles que la conférence de la semaine prochaine sur les océans vont dans le sens souhaité, tant sur le plan de la substance que du calendrier.

Cinquièmement, le principe fondamental du respect des droits de l'homme guidera mon travail. Il ne peut y avoir de paix et de développement sans respect de la dignité et des droits fondamentaux. Ainsi, je continuerai à promouvoir l'égalité, y compris l'égalité des chances pour les hommes comme pour les femmes, en tant que priorité absolue. Le principe de parité de la représentation sera également respecté dans la composition de mon équipe. J'entends participer activement au dialogue à cet égard. Je souhaite vivement réaliser la parité hommes-femmes et l'équilibre géographique au sein du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

La sixième priorité est la qualité, en particulier en ce qui concerne les réunions officielles. Je n'introduirai pas de nouvelles initiatives susceptibles de constituer un fardeau supplémentaire, notamment pour les petits États. Je préférerais que l'ordre du jour soit examiné par des groupes et soit simplifié en vue d'aboutir à des résultats concrets.

La présidence de l'Assemblée générale est une fonction de plus en plus exigeante. En vue de me préparer à mon poste, j'ai largement consulté les États Membres et les autres parties prenantes. Notre objectif commun est de rendre l'Organisation des Nations Unies plus forte, afin qu'elle réponde mieux à toutes les attentes. Je faciliterai une interaction constructive, informée et ouverte entre les États Membres et avec le Secrétaire général. Je suis prêt à examiner ses initiatives de réforme dans le domaine de la paix et de la sécurité, du développement et de la gestion.

Dans l'optique d'un changement plus profond pour l'Organisation, nous devons renforcer la confiance entre l'ONU et ses Membres, ainsi qu'avec les grands groupes. De nombreux États Membres estiment que nous avons besoin de constater des progrès tangibles dans le programme de réforme des Nations Unies et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je ferai tout mon possible pour soutenir cet effort.

Il est essentiel de faire de nouveaux progrès pour améliorer l'efficacité et le rôle de l'Assemblée générale. Je partage l'avis qu'il s'agit tout à la fois d'un problème technique et politique. La réforme des Nations Unies la plus largement évoquée est de loin la réforme du Conseil de sécurité. Il est largement admis qu'il est nécessaire de transformer le Conseil de sécurité en un organe du XXI<sup>e</sup> siècle. J'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec les États Membres et de les consulter considérablement sur la façon de promouvoir l'accord que nos dirigeants ont conclu au Sommet mondial de 2005.

Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général d'être parmi nous aujourd'hui. Ce n'est pas une époque facile pour diriger la plus importante organisation internationale dans le monde. Son engagement constant à faire progresser le mandat des Nations Unies est très apprécié et nécessaire.

Je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, ma gratitude particulière pour votre coopération et vos conseils exceptionnels. Vous êtes un leader engagé dans de nombreux domaines, mais surtout dans la promotion de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Votre dévouement au renforcement de la continuité et de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale a été exceptionnel. Vous et votre équipe m'avez beaucoup aidé à me préparer à ma présidence. Sans votre générosité et votre bonne volonté, la transition serait beaucoup plus compliquée. Jusqu'en septembre, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que je soutiens pleinement vos efforts entrepris.

Je tiens à remercier de nouveau les États Membres de me donner l'opportunité de les servir. Je ferai tout mon possible pour les représenter au mieux de mes capacités. Je suis impatient de collaborer étroitement avec tous, en mettant l'accent sur des questions pragmatiques et pratiques. Je m'engage à représenter chaque pays comme un courtier honnête, de manière juste et ouverte, et je veux que tous les États Membres aient un même sentiment d'appartenance et de pertinence.



## Ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 septembre 2017

La soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvrira le mardi 12 septembre, à 15 heures, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Le débat général annuel de l'Assemblée générale, à l'occasion duquel les chefs d'État et de gouvernement et d'autres représentants nationaux de haut niveau se réunissent pour présenter leurs vues sur les grands enjeux mondiaux, s'ouvrira le mardi 19 septembre et s'achèvera le lundi 25 septembre.

Le débat général sera suivi par une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, qui se tiendra les mercredi 27 et jeudi 28 septembre 2017, et au cours de laquelle les représentants de haut niveau examineront les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

Pour des informations détaillées et actualisées, veuillez consulter le [site Web de l'Assemblée générale](#).

### Une instance de négociations multilatérales

Créée en 1945 par la [Charte](#) des Nations Unies, l'Assemblée générale joue un rôle prépondérant puisqu'elle est le principal organe délibérant, décisionnaire et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Composée de la totalité des 193 Membres de l'Organisation, elle constitue une instance de négociations multilatérales unique pour l'ensemble des questions internationales couvertes par la Charte. Elle remplit aussi une fonction essentielle dans l'établissement de normes et la codification du droit international.

L'Assemblée se réunit chaque année de septembre à décembre et, si nécessaire, de janvier à août, notamment pour examiner les rapports en suspens des Quatrième et Cinquième Commissions. Également, lors de la reprise de la session, l'Assemblée examine des questions d'actualité particulièrement importantes pour la communauté internationale lors de débats thématiques de haut niveau convoqués par son Président,

après consultation de ses membres. Durant cette période, l'Assemblée tient également des consultations sur diverses questions de fond, y compris celles qui sont liées à la réforme de l'Organisation.

### Fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale

L'Assemblée est habilitée à faire des recommandations aux États sur les questions internationales qui relèvent de sa compétence. Elle est également à l'origine d'initiatives (politiques, économiques, humanitaires, sociales et juridiques) qui touchent des millions de personnes dans le monde entier. La [Déclaration du Millénaire](#), adoptée en 2000, et le [Document final du Sommet mondial de 2005](#) sont des textes historiques qui témoignent de la volonté des États Membres d'atteindre des objectifs précis afin de réaliser la paix, la sécurité et le désarmement, de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté, de faire respecter les droits de l'homme et de faire régner l'état de droit, de protéger notre environnement commun, de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et de renforcer l'Organisation des Nations Unies. En septembre 2015, l'Assemblée a adopté un ensemble de 17 objectifs de développement durable figurant dans le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 ([résolution 70/1](#)).

En vertu de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale :

- Examine et approuve le budget de l'Organisation et fixe le montant des quotes-parts des États Membres;
- Élit les membres non permanents du Conseil de sécurité et les membres des autres conseils et organes de l'Organisation, et nomme le Secrétaire général sur recommandation du Conseil de sécurité;
- Étudie les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le



désarmement, et fait des recommandations sur ces principes;

- Discute toutes questions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales et fait des recommandations sur ces questions, à l'exception des différends ou des situations dont le Conseil de sécurité est saisi;
- Discute toutes questions entrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs ou fonctions de l'un des organes de l'Organisation des Nations Unies et, sous réserve des mêmes exceptions, formule des recommandations sur ces questions;
- Entrepren des études et fait des recommandations en vue de développer la coopération internationale dans le domaine politique, d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification, de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de favoriser la coopération internationale dans les domaines économique, social, humanitaire, culturel, éducatif et sanitaire;
- Formule des recommandations en vue de régler pacifiquement toute situation de nature à compromettre les relations amicales entre nations;
- Examine les rapports du Conseil de sécurité et des autres organes de l'Organisation.

L'Assemblée peut également prendre des mesures en cas de menace contre la paix, de rupture de celle-ci ou d'un acte d'agression, lorsque le Conseil de sécurité n'a pas pu agir en raison de l'opposition d'un membre permanent. Dans de tels cas, aux termes de la résolution du 3 novembre 1950 intitulée « **L'union pour le maintien de la paix** », l'Assemblée peut examiner immédiatement la question afin de faire aux États Membres les recommandations appropriées sur les mesures collectives à prendre pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales (voir ci-après « Sessions extraordinaires et sessions extraordinaires d'urgence »).

### La recherche d'un consensus

Chacun des 193 États Membres dispose d'une voix à l'Assemblée. Les décisions portant sur des questions importantes, telles que les recommandations relatives à la paix et à la sécurité, l'élection des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social ainsi que les questions budgétaires, sont prises à la majorité des deux tiers des États Membres, alors que les autres sont prises à la majorité simple.

Ces dernières années, les États Membres ont fait un effort particulier pour prendre les décisions par consensus plutôt que par mise aux voix, ce qui a contribué à élargir le soutien apporté aux décisions de l'Assemblée. Le Président peut proposer qu'une résolution soit adoptée sans être mise aux voix, après avoir tenu des consultations et s'être entendu avec les délégations.

### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Des efforts considérables ont été déployés pour améliorer la pertinence et la cohérence des travaux de l'Assemblée générale. C'était d'ailleurs l'une des priorités énoncées à la cinquante-huitième session, et les efforts en ce sens se sont poursuivis lors des sessions suivantes afin de simplifier l'ordre du jour, d'améliorer les pratiques et méthodes de travail des grandes commissions, de renforcer les attributions du Bureau, de consolider la fonction et l'autorité du Président et de réfléchir au rôle de l'Assemblée dans la sélection du Secrétaire général.

Durant les soixante-neuvième et soixante-dixième sessions, l'Assemblée a adopté deux résolutions historiques sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (69/321 et 70/305) dans lesquelles elle a décidé, entre autres, que des échanges informels seraient organisés avec les personnes candidates au poste de Secrétaire général de l'Organisation et que les présidents de l'Assemblée générale prêteraient serment et respecteraient un code de conduite.

La convocation de débats thématiques interactifs de haut niveau est également un résultat immédiat de la revitalisation des travaux de l'Assemblée. Pour en savoir plus sur l'histoire et les résultats de ce processus, veuillez consulter la page du site Web de l'Assemblée générale qui y est consacrée : [www.un.org/fr/ga-revitalization/](http://www.un.org/fr/ga-revitalization/).

La pratique établie veut que le Secrétaire général informe régulièrement les États Membres des activités et voyages qu'il a entrepris lors de séances informelles de l'Assemblée générale. Ces séances offrent au Secrétaire général et aux États Membres une occasion appréciable d'échanger des vues, elles devraient se poursuivre à la soixante-douzième session.



## Élections du Président et des vice-présidents de l'Assemblée générale et des présidents des grandes commissions

Dans le cadre des activités de revitalisation de ses travaux qui ont été engagés, et conformément à son [Règlement intérieur](#), l'Assemblée générale élit désormais son président, ses vice-présidents et les présidents de ses grandes commissions au moins trois mois avant le début d'une nouvelle session, l'objectif étant de renforcer encore la coordination et la préparation des travaux entre les grandes commissions et entre celles-ci et la plénière.

### Bureau

Composé du Président de l'Assemblée, de ses 21 vice-présidents et des présidents des six grandes commissions, le Bureau fait des recommandations à l'Assemblée concernant l'adoption de l'ordre du jour, la répartition des questions qui y sont inscrites et l'organisation des travaux. Cette année, il tiendra sa première réunion le mercredi 13 septembre, afin d'examiner le projet d'ordre du jour de la session. L'Assemblée se réunira ensuite le vendredi 15 septembre en séance plénière, afin d'étudier le rapport du Bureau et d'adopter l'ordre du jour.

### Commission de vérification des pouvoirs

Nommée par l'Assemblée générale à chaque session, la Commission de vérification des pouvoirs fait rapport à l'Assemblée sur les pouvoirs des représentants.

### Débat général

Le débat général de l'Assemblée, qui offre tous les ans aux États Membres l'occasion d'exprimer leurs vues sur les grandes questions internationales, se tiendra du mardi 19 au lundi 25 septembre. Le Secrétaire général présentera son rapport sur les travaux de l'Organisation juste avant l'ouverture du débat général.

Le débat général de la soixante-douzième session sera placé sous le thème « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée », comme l'a proposé le Président de la session à venir, M. Miroslav Lajčák (Slovaquie), après son élection le 31 mai 2017. La pratique consistant à consacrer le débat général à une question d'intérêt mondial remonte à 2003, date à laquelle l'Assemblée générale, qui compte aujourd'hui 193 Membres, a pris cette dé-

cision dans l'espoir de renforcer son autorité et son rôle ([résolution 58/126 du 19 décembre 2003](#)).

Les séances consacrées au débat général se tiennent généralement de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 21 heures.

### Grandes commissions

Une fois le débat général achevé, l'Assemblée entame l'examen des questions de fond inscrites à son ordre du jour. Compte tenu de leur grand nombre (il y avait, par exemple, 173 points à l'ordre du jour de la soixante et onzième session), elle renvoie certaines questions à ses six grandes commissions selon leurs domaines de compétence. Les commissions les examinent, en s'efforçant, dans la mesure du possible, d'harmoniser les positions des États et elles présentent leurs recommandations à l'Assemblée réunie en séance plénière pour examen et suite à donner, généralement sous la forme de projets de résolution et de décision.

Les six grandes commissions sont les suivantes : la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission), qui examine les questions de désarmement et leur incidence sur la sécurité internationale; la Commission économique et financière (Deuxième Commission), qui s'occupe des questions économiques; la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission), qui traite des questions sociales et humanitaires; la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), qui est chargée de diverses questions politiques qui ne relèvent pas de la compétence d'autres commissions ni de celle de la plénière, comme la décolonisation, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les droits de l'homme du peuple palestinien; la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission), qui s'occupe de l'administration et du budget de l'Organisation; et la Commission des questions juridiques (Sixième Commission), qui traite des questions juridiques internationales.

L'Assemblée se prononce toutefois directement en séance plénière sur certains points de l'ordre du jour, comme la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient.

### Groupes de travail de l'Assemblée générale

Par le passé, l'Assemblée générale a autorisé la création de groupes de travail chargés d'étudier plus en



détail des questions importantes et de lui soumettre des recommandations pour suite à donner. C'est le cas notamment du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui poursuivra ses travaux à la soixante-douzième session.

### Groupes régionaux

Plusieurs groupements régionaux informels ont évolué au fil des ans à l'Assemblée générale et sont utilisés dans le cadre d'élections, de consultations et de certaines procédures. Il s'agit des groupes des États d'Afrique; des États d'Asie et du Pacifique; des États d'Europe orientale; des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et des États d'Europe occidentale et autres États. La présidence de l'Assemblée générale revient à tour de rôle à chacun de ces groupes. Le Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale est issu du Groupe des États d'Europe orientale.

### Sessions extraordinaires et sessions extraordinaires d'urgence

En dehors de ses sessions ordinaires, l'Assemblée peut se réunir en session extraordinaire ou en session extraordinaire d'urgence. À ce jour, l'Assemblée a tenu 30 sessions extraordinaires sur des questions faisant l'objet d'une attention particulière, notamment la question de Palestine, les finances de l'Organisation, le désarmement, la coopération économique internationale, la drogue, l'environnement, la population, les femmes, le développement social, les établissements humains, le VIH/sida, l'apartheid et la Namibie. La trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue du 19 au 21 avril 2016, a été consacrée au problème mondial de la drogue.

Dix sessions extraordinaires d'urgence ont été tenues au sujet de crises auxquelles le Conseil de sécurité n'avait pu trouver de solution. Il s'agissait de : la Hongrie (1956), Suez (1956), le Moyen-Orient (1958 et 1967), le Congo (1960), l'Afghanistan (1980), la Palestine (1980 et 1982), la Namibie (1981), les territoires arabes occupés (1982) et les mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé (1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006 et 2009).

Le 16 janvier 2009, l'Assemblée a décidé d'ajourner temporairement sa [dixième session extraordinaire d'urgence](#) consacrée à Gaza et d'autoriser le Président de l'Assemblée à reprendre les séances à la demande des États Membres.

### Exécution des travaux de l'Assemblée

Les travaux de l'Organisation découlent en grande partie des décisions prises par l'Assemblée générale et sont exécutés par :

- Les comités et autres organes établis par l'Assemblée pour étudier certaines questions, telles que le désarmement, le maintien de la paix, le développement économique, l'environnement et les droits de l'homme et faire rapport à leur sujet;
- Le Secrétariat de l'ONU, c'est-à-dire le Secrétaire général et les fonctionnaires internationaux de l'Organisation;
- Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences qui centralise au niveau du Secrétariat de l'Organisation toutes les questions liées à l'Assemblée générale.



## Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session ordinaire de l'Assemblée générale\*

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
4. Élection du Président de l'Assemblée générale
5. Élection des bureaux des grandes commissions
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau
8. Débat général

### A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social
10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida
11. Le sport au service du développement et de la paix :
  - a) Le sport au service du développement et de la paix
  - b) Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique
12. Amélioration de la sécurité routière mondiale
13. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique
14. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
15. Culture de paix
16. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain
17. Les technologies de l'information et des communications au service du développement

\* Ceci constitue l'ordre du jour provisoire tel que paru le 13 juillet 2017. Des points peuvent être rajoutés à l'ordre du jour à la requête des États Membres après cette date. Un projet d'ordre du jour incluant ces points sera disponible avant l'ouverture de l'Assemblée générale en septembre 2017.



18. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce international et développement
  - b) Système financier international et développement
  - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
  - d) Produits de base
  - e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
  - f) Promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser le développement durable
19. Suivi et mise en œuvre des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement
20. Développement durable :
  - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
  - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
  - c) Réduction des risques de catastrophe
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
  - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
  - f) Convention sur la diversité biologique
  - g) L'éducation au service du développement durable
  - h) Harmonie avec la nature
  - i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
  - j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
21. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
22. Mondialisation et interdépendance :
  - a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
  - b) Science, technologie et innovation au service du développement
  - c) Culture et développement durable
  - d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
23. Groupes de pays en situation particulière :
  - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
  - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
24. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
  - a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)



- b) Participation des femmes au développement
- c) Mise en valeur des ressources humaines
- 25. Activités opérationnelles de développement :
  - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
  - b) Coopération Sud-Sud pour le développement
- 26. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
- 27. Vers des partenariats mondiaux
- 28. Développement social :
  - a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
  - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille
- 29. Promotion de la femme :
  - a) Promotion de la femme
  - b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

## B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

- 30. Rapport du Conseil de sécurité
- 31. Rapport de la Commission de consolidation de la paix
- 32. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique
- 33. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- 34. Les diamants, facteur de conflits
- 35. Prévention des conflits armés :
  - a) Prévention des conflits armés
  - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
- 36. Conflits prolongés dans la région du Groupe Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova (GUAM) et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement
- 37. La situation au Moyen-Orient
- 38. Question de Palestine
- 39. La situation en Afghanistan
- 40. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
- 41. Question de l'île comorienne de Mayotte
- 42. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique
- 43. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- 44. Question de Chypre
- 45. Agression armée contre la République démocratique du Congo



46. Question des îles Falkland (Malvinas)
47. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti
48. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
49. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït
50. Assistance à la lutte antimines
51. Effets des rayonnements ionisants
52. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace :
  - a) Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
  - b) Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales
53. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
54. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés
55. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
56. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
57. Questions relatives à l'information
58. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies
59. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes
60. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
61. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation
62. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
63. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India
64. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
65. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
66. Consolidation et pérennisation de la paix

### C. Développement de l'Afrique

67. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
  - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
  - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique



#### D. Promotion des droits de l'homme

68. Rapport du Conseil des droits de l'homme
69. Promotion et protection des droits de l'enfant :
  - a) Promotion et protection des droits de l'enfant
  - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
70. Droits des peuples autochtones :
  - a) Droits des peuples autochtones
  - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
71. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
  - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
  - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
72. Droit des peuples à l'autodétermination
73. Promotion et protection des droits de l'homme :
  - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
  - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

#### E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

74. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
  - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
  - b) Assistance au peuple palestinien
  - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

#### F. Promotion de la justice et du droit international

75. Rapport de la Cour internationale de Justice
76. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
77. Rapport de la Cour pénale internationale
78. Les océans et le droit de la mer :
  - a) Les océans et le droit de la mer
  - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes
79. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies



80. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquantième session
81. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
82. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-neuvième session
83. Expulsion des étrangers
84. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
85. L'état de droit aux niveaux national et international
86. Portée et application du principe de compétence universelle
87. Effets des conflits armés sur les traités
88. Responsabilité des organisations internationales
89. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965

## G. Désarmement

90. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique
91. Réduction des budgets militaires :
  - a) Réduction des budgets militaires
  - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires
92. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix
93. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
94. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement
95. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale
96. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
97. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes
98. Prévention d'une course aux armements dans l'espace :
  - a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace
  - b) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier
99. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
100. Désarmement général et complet :
  - a) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
  - b) Désarmement nucléaire
  - c) Notification des essais nucléaires
  - d) Relation entre le désarmement et le développement
  - e) Interdiction de déverser des déchets radioactifs
  - f) Désarmement régional



- g)* Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional
  - h)* Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
  - i)* Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires
  - j)* Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
  - k)* Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires
  - l)* Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
  - m)* Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
  - n)* Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre
  - o)* Réduction du danger nucléaire
  - p)* Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
  - q)* Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire
  - r)* Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
  - s)* Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
  - t)* Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional
  - u)* Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus
  - v)* Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
  - w)* Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010
  - x)* Traité sur le commerce des armes
  - y)* Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok)
  - z)* Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires
  - aa)* Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement
  - bb)* Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire
  - cc)* Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013
  - dd)* Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés
  - ee)* Conséquences humanitaires des armes nucléaires
  - ff)* Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires
  - gg)* Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires
  - hh)* Application de la Convention sur les armes à sous-munitions
  - ii)* Vérification du désarmement nucléaire
101. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a)* Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires



- b) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
  - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
  - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
  - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
  - f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
102. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement
  - b) Rapport de la Commission du désarmement
103. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
104. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
105. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
106. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
107. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

## H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

- 108. Prévention du crime et justice pénale
- 109. Contrôle international des drogues
- 110. Mesures visant à éliminer le terrorisme international

## I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 111. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation
- 112. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix
- 113. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies
- 114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
  - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité
  - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social
  - c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice
- 115. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
  - a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination
  - b) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
  - c) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix
  - d) Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme



116. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
  - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
  - b) Nomination de membres du Comité des contributions
  - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes
  - d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale :
    - i) Nomination de membres de la Commission
    - ii) Désignation du Vice-Président de la Commission
  - e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit
  - f) Nomination de membres du Comité des conférences
  - g) Confirmation de la nomination du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
  - h) Nomination de juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies
117. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
118. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
119. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
120. Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves
121. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies
122. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
123. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité
124. Renforcement du système des Nations Unies :
  - a) Renforcement du système des Nations Unies
  - b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale
125. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions
126. Multilinguisme
127. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
128. Santé mondiale et politique étrangère
129. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
130. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
131. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient
132. Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen
133. Exploitation et atteintes sexuelles : application d'une politique de tolérance zéro
134. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
  - a) Organisation des Nations Unies
  - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
  - c) Centre du commerce international
  - d) Université des Nations Unies



- e) Plan-cadre d'équipement
  - f) Programme des Nations Unies pour le développement;
  - g) Fonds d'équipement des Nations Unies;
  - h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
  - i) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
  - j) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
  - k) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
  - l) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement
  - m) Fonds des Nations Unies pour la population
  - n) Programme des Nations Unies pour les établissements humains
  - o) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
  - p) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
  - q) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
  - r) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994
  - s) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
  - t) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
  - u) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
135. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
136. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017
137. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019
138. Planification des programmes
139. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
140. Plan des conférences
141. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
142. Gestion des ressources humaines
143. Corps commun d'inspection
144. Régime commun des Nations Unies
145. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique
146. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne
147. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
148. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
149. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux



150. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
151. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
152. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
153. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
154. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
155. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
156. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
157. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
158. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
159. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
160. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
161. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
  - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
162. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
163. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
164. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
165. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité
166. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
167. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte
168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique
169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiennne
170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties
171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Réseau international sur le bambou et le rotin
172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3



## Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies

Session	Année	Nom	Pays
Soixante-douzième	2017	M. Miroslav Lajčák	Slovaquie
Soixante et onzième	2016	M. Peter Thomson	Fidji
Trentième session extraordinaire	2015	M. Mogens Lykketoft	Danemark
Soixante-dixième	2015	M. Mogens Lykketoft	Danemark
Vingt-neuvième session extraordinaire	2014	M. Sam Kahamba Kutesa	Ouganda
Soixante-neuvième	2014	M. Sam Kahamba Kutesa	Ouganda
Soixante-huitième	2013	M. John W. Ashe	Antigua-et-Barbuda
Soixante-septième	2012	M. Vuk Jeremić	Serbie
Soixante-sixième	2011	M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser	Qatar
Soixante-cinquième	2010	M. Joseph Deiss	Suisse
Soixante-quatrième	2009	Dr Ali Abdussalam Treki	Jamahiriya arabe libyenne
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2009	Père Miguel d'Escoto Brockmann	Nicaragua
Soixante-troisième	2008	Père Miguel d'Escoto Brockmann	Nicaragua
Soixante-deuxième	2007	Dr Srgjan Kerim	Ex-République yougoslave de Macédoine
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2006	Sheikha Haya Rashed Al Khalifa	Bahreïn
Soixante et unième	2006	Sheikha Haya Rashed Al Khalifa	Bahreïn
Soixantième	2005	M. Jan Eliasson	Suède
Vingt-huitième session extraordinaire	2005	M. Jean Ping	Gabon
Cinquante-neuvième	2004	M. Jean Ping	Gabon
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2004	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2003	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Cinquante-huitième	2003	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Cinquante-septième	2002	M. Jan Kavan	République tchèque
Vingt-septième session extraordinaire	2002	M. Han Seung-soo	République de Corée
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2002	M. Han Seung-soo	République de Corée
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2001	M. Han Seung-soo	République de Corée
Cinquante-sixième	2001	M. Han Seung-soo	République de Corée
Vingt-sixième session extraordinaire	2001	M. Harri Holkeri	Finlande
Vingt-cinquième session extraordinaire	2001	M. Harri Holkeri	Finlande
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2000	M. Harri Holkeri	Finlande
Cinquante-cinquième	2000	M. Harri Holkeri	Finlande
Vingt-quatrième session extraordinaire	2000	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Vingt-troisième session extraordinaire	2000	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Vingt-deuxième session extraordinaire	1999	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Cinquante-quatrième	1999	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie



Session	Année	Nom	Pays
Vingt et unième session extraordinaire	1999	M. Didier Opertti	Uruguay
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	1999	M. Didier Opertti	Uruguay
Cinquante-troisième	1998	M. Didier Opertti	Uruguay
Vingtième session extraordinaire	1998	M. Hennadiy Udoenko	Ukraine
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	1998	M. Hennadiy Udoenko	Ukraine
Cinquante-deuxième	1997	M. Hennadiy Udoenko	Ukraine
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	1997	M. Razali Ismail	Malaisie
Dix-neuvième session extraordinaire	1997	M. Razali Ismail	Malaisie
Cinquante et unième	1996	M. Razali Ismail	Malaisie
Cinquantième	1995	Pr Diogo Freitas do Amaral	Portugal
Quarante-neuvième	1994	M. Amara Essy	Côte d'Ivoire
Quarante-huitième	1993	M. Samuel R. Insanally	Guyana
Quarante-septième	1992	M. Stoyan Ganev	Bulgarie
Quarante-sixième	1991	M. Samir S. Shihabi	Arabie saoudite
Quarante-cinquième	1990	M. Guido de Marco	Malte
Dix-huitième session extraordinaire	1990	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Dix-septième session extraordinaire	1990	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Seizième session extraordinaire	1989	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Quarante-quatrième	1989	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Quarante-troisième	1988	M. Dante M. Caputo	Argentine
Quinzième session extraordinaire	1988	M. Peter Florin	République démocratique allemande
Quarante-deuxième	1987	M. Peter Florin	République démocratique allemande
Quatorzième session extraordinaire	1986	M. Humayun Rasheed Choudhury	Bangladesh
Quarante et unième	1986	M. Humayun Rasheed Choudhury	Bangladesh
Treizième session extraordinaire	1986	M. Jaime de Piniés	Espagne
Quarantième	1985	M. Jaime de Piniés	Espagne
Trente-neuvième	1984	M. Paul J. F. Lusaka	Zambie
Trente-huitième	1983	M. Jorge E. Illueca	Panama
Trente-septième	1982	M. Imre Hollai	Hongrie
Douzième session extraordinaire	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Reprise de la septième session extraordinaire d'urgence	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Neuvième session extraordinaire d'urgence	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Trente-sixième	1981	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Huitième session extraordinaire d'urgence	1981	M. Rüdiger von Wechmar	République fédérale d'Allemagne
Trente-cinquième	1980	M. Rüdiger von Wechmar	République fédérale d'Allemagne
Onzième session extraordinaire	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Septième session extraordinaire d'urgence	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Sixième session extraordinaire d'urgence	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Trente-quatrième	1979	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Trente-troisième	1978	M. Indalecio Liévano	Colombie
Dixième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Neuvième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Huitième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Trente-deuxième	1977	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Trente et unième	1976	M. H. S. Amerasinghe	Sri Lanka



Session	Année	Nom	Pays
Trentième	1975	M. Gaston Thorn	Luxembourg
Septième session extraordinaire	1975	M. Abdelaziz Bouteflika	Algérie
Vingt-neuvième	1974	M. Abdelaziz Bouteflika	Algérie
Sixième session extraordinaire	1974	M. Leopoldo Benites	Équateur
Vingt-huitième	1973	M. Leopoldo Benites	Équateur
Vingt-septième	1972	M. Stanislaw Trepczynski	Pologne
Vingt-sixième	1971	M. Adam Malik	Indonésie
Vingt-cinquième	1970	M. Edvard Hambro	Norvège
Vingt-quatrième	1969	Mlle Angie E. Brooks	Libéria
Vingt-troisième	1968	M. Emilio Arenales Catalán	Guatemala
Vingt-deuxième	1967	M. Corneliu Manescu	Roumanie
Cinquième session extraordinaire d'urgence	1967	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Cinquième session extraordinaire	1967	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Vingt et unième	1966	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Vingtième	1965	M. Amintore Fanfani	Italie
Dix-neuvième	1964	M. Alex Quaison-Sackey	Ghana
Dix-huitième	1963	M. Carlos Sosa Rodríguez	Venezuela
Quatrième session extraordinaire	1963	Sir Muhammad Zafrulla Khan	Pakistan
Dix-septième	1962	Sir Muhammad Zafrulla Khan	Pakistan
Seizième	1961	M. Mongi Slim	Tunisie
Troisième session extraordinaire	1961	M. Frederick H. Boland	Irlande
Quinzième	1960	M. Frederick H. Boland	Irlande
Quatrième session extraordinaire d'urgence	1960	M. Víctor Andrés Belaúnde	Pérou
Quatorzième	1959	M. Víctor Andrés Belaúnde	Pérou
Treizième	1958	M. Charles Malik	Liban
Troisième session extraordinaire d'urgence	1958	Sir Leslie Munro	Nouvelle-Zélande
Douzième	1957	Sir Leslie Munro	Nouvelle-Zélande
Onzième	1956	Prince Wan Waithayakon	Thaïlande
Deuxième session extraordinaire d'urgence	1956	M. Rudecindo Ortega	Chili
Première session extraordinaire d'urgence	1956	M. Rudecindo Ortega	Chili
Dixième	1955	M. José Maza	Chili
Neuvième	1954	M. Eelco N. van Kleffens	Pays-Bas
Huitième	1953	Mme Vijaya Lakshmi Pandit	Inde
Septième	1952	M. Lester B. Pearson	Canada
Sixième	1951	M. Luis Padilla Nervo	Mexique
Cinquième	1950	M. Nasrollah Entezam	Iran
Quatrième	1949	M. Carlos P. Rómulo	Philippines
Troisième	1948	M. H. V. Evatt	Australie
Deuxième session extraordinaire	1948	M. José Arce	Argentine
Deuxième	1947	M. Oswaldo Aranha	Brésil
Première session extraordinaire	1947	M. Oswaldo Aranha	Brésil
Première	1946	M. Paul-Henri Spaak	Belgique